

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Dynamisation Stratégique pour l'Emploi Multifilière" : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Sud Formation

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans ce cadre, l'association Sud Formation propose l'action intitulée « **Dynamisation Stratégique pour l'Emploi Multi filière** » sur le territoire des 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille.

Cette action s'adresse à 20 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) souvent en situation d'illettrisme, souhaitant accéder à une formation qualifiante, et/ou accéder à un emploi durable.

Pour la réalisation de l'action, 2 axes majeurs sont développés par l'association :

- 1) **Un volet acquisition de compétences** visant à inculquer une compétence en matière d'expression suffisante (à l'oral et à l'écrit) dans le domaine professionnel choisi par le bénéficiaire. L'objectif de ce volet consiste à répondre aux exigences d'expression et de compréhension inhérentes aux situations de travail.
- 2) **Un volet découverte de l'entreprise** : un plan d'action d'accès à l'emploi est préalablement mis en œuvre afin de formaliser le projet professionnel du participant, et le cas échéant lui faire expérimenter le monde du travail. A ce titre la réalisation de stage en milieu professionnel est programmée.

Les divers objectifs de l'action consistent à :

- favoriser la (ré)insertion sociale et professionnelle des BRSA se trouvant dans les situations personnelles et professionnelles des plus compliquées;
- organiser, au sein de chaque entreprise, un tutorat identifié (qualifications et expériences des personnes nommées) et actif (participation à la formation de tuteurs);

- constituer une évaluation en milieu de travail dans tous les secteurs d'activité liée au faible niveau de qualification ;
- découvrir de nouvelles activités et de nouveaux métiers repérés et identifiés par une prospection continue et une information constante sur le monde de l'entreprise.

Les acquis linguistiques sont validés par l'acquisition de diplômes, DILF ou TCF selon le niveau. De plus, le départ en stage des bénéficiaires a permis de dynamiser les parcours et leur donner du sens.

Le bilan final de l'action 2015 (du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016) atteste des 10 sorties positives suivantes :

- 8 BRSA sont sortis en emploi ;
- 2 BRSA sont en formation qualifiante.

La réussite de l'action se mesure en premier lieu par la progression pédagogique des apprenants puis par la qualité des sorties.

Le bilan intermédiaire 2016 de l'action (établi pour la période du 01 mai au 31 août 2016, le démarrage de l'action ayant été différé) atteste qu'après 4 mois de formation, 9 bénéficiaires ont déjà réalisé une alternance en entreprise et que la quasi-totalité des participants a atteint le niveau supérieur.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de 21.000,00 € à l'association Sud Formation selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre De BRSA	Montant de l'aide du Département pour l'année 2017 Cofinancements Montant financé l'année précédente	Dossier N° GSU Date CTD N° BA
<p>SUD FORMATION</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 3 rue Jean Eugène Paillas – Cœur Capelette – Ilot 18 – 13010 Marseille</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Jean-Louis FILLACIER</p>	01/03/2017 au 28/02/2018	Pôle d'Insertion 3 (4/8/9/10/11 et 12 ^{ème} arr.)	20	<p>21.000, 00 €</p> <p>Cofinancements: Etat: 10.000,00 €</p> <p>Montant financé l'année précédente : 21.000,00 € pour 20 BRSA</p>	<p>2016.11/193</p> <p>INS-000692</p> <p>CTD du 09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 41.000,00 € (dont 10.000,00 € d'autofinancement), ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 34.663,45 €, soit 0,85 ETP de formateur ;
- des frais de fonctionnement à hauteur de 6.336,55 €

La participation de la collectivité s'élève à 21.000,00 €, soit 51,2 % du budget, pour 20 bénéficiaires du RSA socle représentant la totalité du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

Jusqu'en 2015, l'action était cofinancée par le FSE à hauteur de 50%. Depuis cette date l'action est cofinancée par l'Etat dans le cadre de l'Egalité des Chances à hauteur de 10.000,00 €

La dépense d'un montant total de 21.000,00 € sera imputée sur le chapitre 017 du budget départemental.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL